

s.C.41.780.19.7 - ZW/hz

Berne, le 23 janvier 1976.

Note d'entretien

A I E

Problème canadien relatif au chapitre V.
du programme de coopération à long terme
Entrevues des 21 et 23 janvier 1976

Après entretien avec l'Ambassadeur Languetin et M. Madöry, au sujet de l'affaire citée en marge, j'ai convoqué l'Ambassadeur du Canada avec lequel j'ai eu une conversation le 21 janvier 1976.

Je lui ai fait valoir que la Suisse était bien placée pour comprendre le problème canadien à l'égard du chapitre V du programme de coopération à long terme de l'AIE.

En effet, nous nous sommes trouvés plus d'une fois dans des situations internationales analogues à cause de la structure fédérative de notre Etat.

Lorsque nous avons été confrontés à des obligations internationales que nous n'étions pas en mesure d'assumer à cause de notre structure fédérative, nous avons cherché des formules adéquates pour nous sortir de cette situation inextricable. Nous ne croyons pas a priori que nos cantons attachent moins d'importance à leur souveraineté que les provinces canadiennes. Compte tenu de cette situation,

Copie à :

MM. les Ambassadeurs Languetin, ~~Weitnauer~~, Hegner

MM. Madöry, Nordmann, de Pury, Kündig

Délégation suisse près l'OCDE, Paris



nous nous demandons s'il ne serait pas plus facile au Canada, comme ce le fut pour nous, de résoudre ces difficultés par des formules informelles plutôt que par des dispositions légales.

A cet égard, j'ai mentionné à l'Ambassadeur du Canada qu'une des formules que nous avons utilisée à plusieurs reprises s'articulait autour des éléments suivants :

"Lorsque les besoins de la coopération internationale impliquent des obligations dans des domaines dans lesquels l'Etat fédéral n'a pas légalement le pouvoir d'imposer sa volonté aux autorités régionales et locales ou aux entreprises qui en découlent, nous les avons tout de même acceptées en nous faisant les porte-parole auprès des autorités régionales du besoin de cette coopération internationale."

J'ai donc fait valoir à M. Côté que cette formule pourrait, le cas échéant, permettre aux autorités canadiennes, moyennant adaptation aux circonstances particulières de son pays, d'accepter le chapitre V du programme de coopération à long terme sans vouloir, bien entendu, nous mettre à la place de ses autorités pour trancher cette affaire. En ce qui nous concerne, ai-je souligné pour terminer, nous avons fait de bonnes expériences avec les autorités cantonales et communales qui ont compris cette manière de faire.

- 3 -

M. Côté m'a demandé quelle serait notre position au GB du 29 janvier. Il est prématuré, lui ai-je répondu, de nous prononcer car il y a trop de variables et d'inconnues à la clé de ce problème et nous ne pouvons pas anticiper la tournure que prendra la discussion. Toutefois, j'ai remarqué que nous oeuvrions toujours dans le sens positif de la coopération internationale et que tel serait l'esprit qui inspirera nos prises de position le 29 janvier.

* * *

Le 23 janvier, j'ai reçu d'urgence l'Ambassadeur du Canada. Il m'a remis le texte ci-joint de la déclaration que le délégué canadien lira au GB du 29 janvier 1976.

A cette occasion, l'Ambassadeur du Canada m'a communiqué ce qui suit :

- 1) Le Canada a cherché, avec le Vicomte Davignon, à mettre au point une déclaration unique dans des termes susceptibles de satisfaire le Canada et les autres pays de l'Agence. Davignon aurait souhaité introduire une formule selon laquelle un changement de la politique du Canada pourrait être envisagée. Les Canadiens, sans exclure cette hypothèse, n'en veulent pas.
- 2) Les Canadiens ont retiré l'impression, dans les dernières 24 heures, que Davignon n'agit plus comme président du GB en ce qui concerne la demande d'exception

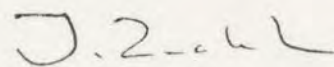
- 4 -

du Canada à l'application du chapitre V mais comme un représentant national qui crée un lien entre la demande d'exception du Canada au chapitre V et les négociations que ce pays mène avec les Communautés.

- 3) Dans ces conditions, compte tenu de l'impératif temps, le Canada estime qu'il n'est plus possible de négocier plus avant avec Davignon.
- 4) Le Canada nous communique donc le texte de la déclaration que son délégué fera au GB en nous demandant de remarquer les éléments positifs de la déclaration qui a été examinée avec beaucoup de soin par le Conseil des Ministres canadiens.
- 5) Le Canada espère pouvoir compter sur une réception compréhensive de nos autorités.

En acceptant ce texte, j'ai dit à M. Côté que j'en parlerai à l'Ambassadeur Languetin qui se rend le 24 janvier à Paris en prévision du dialogue Nord/Sud. Il ne manquera pas d'évoquer la question si d'autres personnes impliquées par cette négociation participent à la réunion préparatoire du 24 janvier. Le cas échéant, je me réserverais de reprendre contact avec M. Côté lundi.

Service économique et financier



J. Zwahlen